

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS

COMMISSION DES ÉTUDES

PROCÈS-VERBAL de la deux cent quatre-vingt-sixième réunion de la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais tenue le jeudi 2 décembre 2010 à 9 heures, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean-R.-Messier, local E-2300.

CONFIRMÉ LE 10 FÉVRIER 2011

Procès-verbal de la deux cent quatre-vingt-sixième réunion de la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais tenue le jeudi 2 décembre 2010 à 9 heures, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, salle Jean-R.-Messier, local E-2300.

<u>MEMBRES :</u>	<u>PRÉSENT</u>	<u>ABSENT</u>
AZZOUZI, Fouzia Étudiante – Baccalauréat en traduction et en rédaction		X
BABINEAU, Patrice Chargé de cours – Département des sciences administratives	X	
DANKOVA, Natalia Responsable du programme de 2 ^e cycle en enseignement des langues aux adultes	X	
DAVILA-GOMEZ, Ana-Maria Professeure – Département des sciences administratives		X
DUBÉ, Denis Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche	X	
HURTUBISE, Denis Doyen des études	X	
LANARIS, Catherine Responsable du programme de troisième cycle en éducation	X	
LEDUC-BROWNE, Paul Professeur – Département de travail social et des sciences sociales	X	
MANSEAU, André Doyen de la recherche	X	
ROBITAILLE, Martin Professeur – Département de travail social et des sciences sociales	X	
SALAZAR-CLAVEL, Juan Professeur – Département des sciences administratives	X	
VAILLANCOURT, Jean Recteur	X	
WHITESIDE, Carla Chargée de cours – École multidisciplinaire de l'image	X	

PRÉSENT**ABSENT****OBSERVATEUR :**

CHARBONNEAU, Alain
Doyen de la formation continue
et des partenariats

X

SECRÉTAIRE :

MAURICE, Luc
Secrétaire général

X

Le président de la commission des études et recteur, monsieur Jean Vaillancourt, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 9 h 05.

Il informe la commission de la désignation, par l'assemblée du corps professoral, le 24 novembre 2010, de deux nouveaux professeurs. Madame Lizanne Lafontaine, professeure du Département des sciences de l'éducation, est recommandée en remplacement de la professeure Ana-Maria Davila-Gomez pour siéger à la commission des études à titre de professeure n'occupant pas un poste de direction d'enseignement ou de recherche. Madame Chantal Saint-Pierre, directrice du module des sciences de la santé et responsable des programmes de deuxième cycle en sciences infirmières, est proposée à titre de professeure assumant une fonction de direction en enseignement et en recherche, en remplacement de la professeure Catherine Lanaris. Le conseil d'administration, à qui le pouvoir de nomination des membres de la commission est conféré en vertu du règlement général, sera invité à procéder à ces nominations, à sa séance du 13 décembre 2010.

Il réitère l'invitation transmise récemment par le secrétaire général à l'activité conjointe de Noël avec le conseil d'administration, qui aura lieu le lundi 13 décembre 2010, à compter de 19 h 30, et sollicite auprès des membres des avis de participation.

Compte tenu de la quantité de points à traiter, il informe qu'un repas froid sera servi à midi.

1.- Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de monsieur Martin Robitaille, appuyée par madame Catherine Lanaris, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

- 2.- Procès-verbal de la deux cent quatre-vingt-cinquième réunion (14 octobre 2010)
 - 2.1 Approbation
 - 2.2 Affaires en découlant
- 3.- Émission de diplômes
- 4.- Émission de diplômes par l'Université du Québec à Montréal
- 5.- Avis au conseil d'administration relativement à l'offre de la maîtrise en éducation à Saint-Jérôme
- 6.- Projet de répartition des postes de professeur par département, par site de travail et par secteur disciplinaire pour l'année 2011-2012
- 7.- Consultation de la commission des études, en tant qu'instance, concernant le renouvellement de mandat du doyen de la recherche
- 8.- Projet de création d'un programme de doctorat en administration (gestion de projet)
- 9.- Projet de création d'une maîtrise en enseignement secondaire
- 10.- Projet de création d'une maîtrise interdisciplinaire en arts
- 11.- Projet de création d'un diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) en gestion des entreprises collectives et d'un programme court de deuxième cycle en gestion des entreprises collectives
- 12.- Augmentation du contingent au Doctorat en psychologie (3293)

- 13.- Contingentement du programme de maîtrise en psychoéducation (3158, 3168 et 3878) au campus de Gatineau
- 14.- Projet de suspension des admissions au programme de baccalauréat en sciences infirmières cheminement de formation continue (7855)
- 15.- Projet de modification du baccalauréat en sciences infirmières formation initiale cheminement DEC-BAC (7455)
- 16.- Modifications aux paramètres de l'admission au DESS et à la maîtrise en sciences infirmières profil soins de première ligne (3299 et 3259)
- 17.- Modification aux conditions d'admission des programmes de premier cycle en arts (6743, 6744, 6745, 6038, 4743, 4744, 4745, 4038, 4742)
- 18.- Modifications au programme de maîtrise en psychoéducation (3158, 3168 et 3878)
- 19.- Modification à la mineure en médias de l'information et des communications (8030), et ajout de cours optionnels à une majeure, à certaines mineures et à certains certificats en sciences sociales
- 20.- Modification au descriptif du cours « *LNG1293 Terminologie et terminotique* »
- 21.- Révision du programme « Présentation de communication » du *Guide d'accès au Fonds institutionnel de développement de la recherche et de la création (FIRC)*
- 22.- Avis au conseil d'administration relativement au projet de division du Département de travail social et des sciences sociales en deux unités départementales
- 23.- Modification aux conditions d'admission du Diplôme d'études supérieures spécialisées en administration scolaire (3164)
- 24.- Période d'information et questions
- 25.- Prochaine réunion
- 26.- Clôture de la séance

2.- **Procès-verbal de la deux cent quatre-vingt-cinquième réunion (14 octobre 2010)**

2.1 **Approbation**

Sur proposition de monsieur Juan Salazar-Clavel, appuyée par monsieur Patrice Babineau, les membres conviennent à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la deux cent quatre-vingt-cinquième réunion, et ce, sans modification.

2.2 **Affaires en découlant**

Le recteur informe les membres de la commission des études qu'en ce qui a trait au procès-verbal de la deux cent quatre-vingt-cinquième réunion, les suites régulières ont été données et, plus particulièrement, en ce qui concerne les points suivants que le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche commente de façon plus détaillée;

- Point 3, page CE-5 : les modifications ont été effectuées aux deux programmes de certificat.
- Point 4, page CE-5 : il confirme qu'une demande de confirmation du financement des effectifs étudiants à l'égard de ce programme a été adressée au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, avant de demander au conseil d'administration de procéder à l'ouverture des admissions.

- Point 5, page CE-6 : il confirme que les prix d'excellence ont été effectivement remis lors de la collation des grades.
- Point 5, CE-6 : la grille de conversion a fait l'objet d'une diffusion.
- Point 7, page CE-7 : il confirme que l'exercice de répartition des postes de professeur a été réalisé sur la base d'une hypothèse de division du Département de travail social et des sciences sociales, pour laquelle la commission des études sera invitée, dans le cadre de la présente séance, à transmettre un avis. Il précise qu'il aura l'occasion d'y revenir lors du traitement de ce point.
- Point 9, page CE-10 : il confirme son intention de solliciter le secrétaire général afin de relancer, au début du trimestre d'hiver 2011, le processus d'appel de candidatures auprès des professeurs, en vue de pourvoir aux sièges demeurés vacants, suite à l'appel de candidatures mené cet automne.

Le recteur complète la description des suivis en mentionnant que le conseil d'administration a approuvé, à sa séance du 1^{er} novembre 2010, le renouvellement de mandat du secrétaire général.

3.- **Émission de diplômes**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe les membres que conformément à l'article 115 du Règlement général 2 concernant les études de premier cycle et l'article 187 du Règlement général 3 concernant les études de cycles supérieurs et la recherche de l'Université du Québec, la commission des études doit prononcer la certification requise pour l'émission des diplômes aux étudiantes et étudiants qui ont satisfait aux exigences des programmes.

Après délibérations, sur proposition de madame Carla Whiteside, appuyée par monsieur Denis Hurtubise, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 286-CE-2084 concernant l'émission de diplômes; laquelle est jointe en appendice.

4.- **Émission de diplômes par l'Université du Québec à Montréal**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe les membres que conformément aux protocoles d'entente entre l'Université du Québec à Montréal et l'Université du Québec en Outaouais, à l'article 115 du Règlement général 2 concernant les études de premier cycle et à l'article 187 du Règlement général 3 concernant les études de cycles supérieurs et la recherche de l'Université du Québec, la commission des études doit recommander à l'Université du Québec à Montréal d'octroyer les diplômes aux étudiantes et étudiants qui ont satisfait aux exigences des programmes.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Paul Leduc-Browne, appuyée par madame Carla Whiteside, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 286-CE-2085 concernant l'émission de diplômes par l'Université du Québec à Montréal; laquelle est jointe en appendice.

5.- **Avis au conseil d'administration relativement à l'offre de la maîtrise en éducation à Saint-Jérôme**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche mentionne que dans la foulée des discussions entourant l'offre de programmes additionnels à Saint-Jérôme au cours des prochaines années, le comité de programme de la maîtrise en éducation recommande que la maîtrise en éducation soit également offerte à Saint-Jérôme à compter de l'automne 2011. Suite à l'analyse qui a été faite, il est recommandé de n'offrir que la concentration « enseignement » et de fixer la hauteur du contingent à 15 étudiants. Le cheminement des étudiants serait géré par cohorte de façon à optimiser les inscriptions dans les activités mises à l'horaire.

L'offre de la maîtrise permettrait de répondre à des attentes exprimées par des finissantes et des finissants de l'UQO qui ont complété, à Saint-Jérôme, un baccalauréat en éducation préscolaire et en enseignement primaire et qui œuvrent dans les

Laurentides. D'autres enseignants de la région pourraient être intéressés par un tel programme.

Par ailleurs, quatre professeurs sont déjà rattachés au site de travail Saint-Jérôme et d'autres s'ajouteront probablement sous peu.

Pour ces raisons, le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche recommande de donner suite à ce projet.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par madame Catherine Lanaris, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 286-CE-2086 concernant un avis au conseil d'administration relativement à l'offre de la maîtrise en éducation à Saint-Jérôme; laquelle est jointe en appendice.

6.- Projet de répartition des postes de professeur par département, par site de travail et par secteur disciplinaire pour l'année 2011-2012

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche indique que par sa résolution 347-CA-5232, le conseil d'administration fixait à 198 le nombre de postes de professeur pour l'année 2011-2012 excluant le poste de professeur régulier créé pour le professeur Luc Chaput du Département des sciences administratives ainsi qu'un poste de professeur régulier financé par la Chaire de recherche du Canada du professeur Wojtek Bock, un poste de professeur invité pour le professeur Frédéric Doyon et deux (2) postes de professeurs sous octroi – Sylvie Charette et Pawel Krol au Département des sciences infirmières.

Conformément à la clause 8.03 de la convention collective intervenue entre l'Université du Québec en Outaouais et le Syndicat des professeures et professeurs de l'Université du Québec en Outaouais, le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche a discuté avec les directeurs de département réunis du projet préliminaire de répartition des postes de professeur par département pour l'année 2011-2012, et au sein de chaque département, de la répartition par site de travail et par secteur disciplinaire des postes.

Suite à ces discussions qui se sont faites en lien avec la Politique générale de répartition des postes de professeur, un projet de répartition des postes de professeur par département, par site de travail et par secteur disciplinaire pour l'année 2011-2012 est soumis à la commission des études afin de formuler une recommandation à cet égard au conseil d'administration.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche indique que les discussions entourant la répartition des postes ont été faites en tenant compte de l'hypothèse de la division du Département de travail social et des sciences sociales. Les discussions se sont déroulées en présence de la professeure Sylvie Thibault du Département de travail social et des sciences sociales. Madame Thibault a pu exposer les besoins spécifiques aux secteurs disciplinaires qui seraient regroupés dans le futur Département de travail social, et ce, advenant la division du Département de travail social et des sciences sociales en deux unités départementales.

Il présente brièvement les principaux changements qui sont proposés à la répartition des postes par rapport à la situation telle qu'elle est vécue en 2010-2011, incluant l'effet de l'augmentation du nombre de postes.

Un membre souligne l'importance de tenir compte des enjeux liés aux agréments des programmes afin d'assurer la présence du nombre requis de professeurs pour garantir le respect des normes d'agrément. Il réfère en outre à la situation en travail social qui avait fait l'objet de commentaires spécifiques de la part des experts lors du dernier processus d'agrément.

Une erreur est signalée dans une annexe au dossier, dans une note expliquant l'orientation d'un poste ajouté en sciences administratives. Le secteur disciplinaire concerné devrait se lire « finance et économique » et non « stratégie et marketing ».

Après délibérations, sur proposition de madame Natalia Dankova, appuyée par monsieur Paul Leduc-Browne, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 286-CE-2087 concernant un projet de répartition des postes de professeur par département, par site de travail et par secteur disciplinaire pour l'année 2011-2012; laquelle est jointe en appendice.

7.- Consultation de la commission des études, en tant qu'instance, concernant le renouvellement de mandat du doyen de la recherche

Le doyen de la recherche, monsieur André Manseau, quitte la séance pour le traitement de ce point.

Le secrétaire général, en sa qualité de personne habilitée par le *Règlement concernant la consultation pour les postes de vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, doyen des études et doyen de la recherche*, explique que les dispositions de celui-ci prévoit que la commission des études, à titre d'instance, est invitée à lui transmettre un avis, favorable ou défavorable, quant au renouvellement de mandat du doyen de la recherche. Il décrit les étapes de la consultation qu'il a menée jusqu'à maintenant. Une fois le processus de consultation terminé, lequel prend fin avec la consultation de la commission des études, il transmet les résultats au vice-recteur à l'enseignement et à la recherche qui, à son tour, transmettra son avis sur le renouvellement de mandat du doyen de la recherche au conseil d'administration, à la séance du 13 décembre 2010.

Sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par monsieur Denis Dubé, il est décrété un huis clos, avec la présence de l'observateur.

Sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par monsieur Denis Dubé, il est décrété de lever le huis clos.

Le secrétaire général, après le dépouillement des avis formulés en séance par chacun des membres en fonction des bulletins qu'il a distribués, informe que la commission des études transmet un avis favorable majoritaire au vice-recteur à l'enseignement et à la recherche quant au renouvellement de mandat du doyen de la recherche.

Le doyen de la recherche, monsieur André Manseau, reprend son siège.

8.- Projet de création d'un programme de doctorat en administration (gestion de projet)

Le doyen des études soumet à l'approbation des membres de la commission des études un projet de création d'un programme de doctorat en administration (gestion de projet).

Depuis plusieurs années la gestion de projet et la gestion par projet s'imposent de plus en plus comme le mode de gestion privilégié dans de nombreux secteurs de la vie économique, publics ou privés. La croissance phénoménale des effectifs du *Project Management Institute* (PMI), association mondiale des gestionnaires de projet, et de son titre professionnel, le *Project Management Professional* (PMP), et l'explosion des formations dans le domaine, en sont le meilleur témoignage.

L'UQO intervient dans cette discipline depuis 1978 grâce, notamment, à l'offre de quatre programmes de 2^e cycle. Or, l'UQO a dans le passé satisfait aux besoins des organisations confrontées au changement constant de leur environnement économique et social, de même qu'aux besoins d'une main-d'œuvre capable de s'adapter à cet environnement dynamique. Ainsi, elle se trouve bien positionnée pour offrir un programme de doctorat qui viendrait, en quelque sorte, bonifier l'offre actuelle au 2^e cycle et au 3^e cycle (programme court) dans un domaine en plein développement. L'Université ferait preuve d'innovation et de leadership dans une discipline qui ne s'est pas encore pleinement déployée aux cycles supérieurs.

Le programme propose des séminaires de connaissances avancées en gestion, en épistémologie et en méthodes de recherche, le tout dans un cheminement comportant 90 crédits. Le programme mènerait au grade de D.B.A.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche fait état de l'évolution du contexte entourant l'opportunité de présenter un tel programme. En outre, il informe les membres qu'un projet de programme de doctorat en management de projets présenté par l'Université du Québec à Chicoutimi a été récemment étudié par le Conseil des études ainsi que par la Commission d'évaluation des projets de programme (CEP) de la CREPUQ. Le programme de l'UQAC a été adopté par le Conseil des études et a reçu un avis favorable de la CEP. Compte tenu des comparaisons qui peuvent être faites entre le dossier élaboré à l'UQO et celui présenté par l'UQAC, il y a tout lieu d'être optimistes quant aux suites de ce projet de doctorat.

Des suggestions de clarification et de corrections mineures au document joint à l'avis d'inscription sont formulées en séance.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Juan Salazar-Clavel, appuyée par monsieur Patrice Babineau, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 286-CE-2088 concernant un projet de création d'un programme de doctorat en administration (gestion de projet); laquelle est jointe en appendice.

Il est convenu unanimement de ne pas requérir de la commission des études un nouvel avis, s'il advenait que des changements au titre proposé pour ce programme soient demandés par le Conseil des études de l'Université du Québec, au moment de l'étude du projet par cette instance.

9.- Projet de création d'une maîtrise en enseignement secondaire

Le doyen des études soumet à l'approbation des membres de la commission des études un projet de création d'une maîtrise en enseignement secondaire.

La pénurie d'enseignants en Outaouais dans certains secteurs de l'enseignement secondaire ajoutée à la volonté de l'UQO de répondre à la demande de ses partenaires en matière de qualification des enseignants ont donné lieu à l'élaboration de ce programme.

Le programme de maîtrise en enseignement secondaire s'adresse à des personnes qui manifestent un intérêt pour l'enseignement et qui disposent de bases disciplinaires adéquates (baccalauréat spécialisé ou l'équivalent) pour œuvrer au secondaire dans les domaines du français, langue d'enseignement, des mathématiques ou de l'adaptation scolaire.

Il s'agit d'un plan de formation de deuxième cycle comportant 60 crédits, dont 15 crédits de stages (comptabilisés hors programme). Ce programme mène à l'obtention d'un brevet d'enseignement secondaire.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche rappelle aux membres de la commission des études que c'est la deuxième fois que l'UQO propose d'offrir une formation qualifiante au niveau du deuxième cycle. Le premier projet, présenté il y a quelques années, avait été mal accueilli par le Comité d'agrément des programmes de formation à l'enseignement (CAPFE). Depuis ce temps, certaines universités ont obtenu l'agrément de programmes de deuxième cycle. Ces programmes ont largement inspiré le projet actuellement à l'étude. Tout en préservant une teinte locale donnant une couleur à la formation qui découle des expertises propres à l'UQO, le projet calque les approches déjà sanctionnées par le CAPFE quant à la structure de la formation. En outre, le fait de comptabiliser les stages à l'extérieur des crédits de la maîtrise découle de cette approche.

Le vice-recteur ajoute que le contexte frontalier qui caractérise notre université milite fortement en faveur de l'offre d'une telle formation. Selon lui, ce programme constituera une alternative intéressante par rapport aux formations disponibles en Ontario qui reposent également sur une formation postérieure à la formation disciplinaire.

Après délibérations, sur proposition de madame Catherine Lanaris, appuyée par monsieur Denis Hurtubise, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 286-CE-2089 concernant un projet de création d'une maîtrise en enseignement secondaire; laquelle est jointe en appendice.

10.- Projet de création d'une maîtrise interdisciplinaire en arts

Le doyen des études soumet à l'approbation des membres de la commission des études un projet de création d'une maîtrise interdisciplinaire en arts.

La volonté de mieux répondre à l'évolution des pratiques en arts et en muséologie ainsi qu'à l'intérêt grandissant des étudiants pour ces champs d'études et ces pratiques qui, dorénavant, se croisent, amène l'UQO à proposer l'implantation d'une maîtrise interdisciplinaire en arts. Ce programme privilégiera une démarche intégrée réunissant autour de mêmes problématiques des créateurs (en arts visuels, en design et en bande dessinée) et des personnes intéressées à la muséologie. Il se propose de provoquer des regards croisés, de faciliter les lectures et les prises de position sur les arts visuels, le design, la bande dessinée, le musée et le patrimoine.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Hurtubise, appuyée par monsieur Martin Robitaille, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 286-CE-2090 concernant un projet de création d'une maîtrise interdisciplinaire en arts; laquelle est jointe en appendice.

11.- Projet de création d'un diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) en gestion des entreprises collectives et d'un programme court de deuxième cycle en gestion des entreprises collectives

Le doyen des études soumet à l'approbation des membres de la commission des études la création d'un diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) en gestion des entreprises collectives (incluant un programme court de deuxième cycle).

Ce programme a pour objectif de développer les compétences des gestionnaires du secteur des entreprises collectives. Nombreux sont ceux qui œuvrent dans ces entreprises sans avoir acquis une formation spécifique qui les prépare à assumer des tâches administratives et stratégiques propres à ces entreprises. D'aucuns s'entendent en effet à reconnaître que les gestionnaires des entreprises collectives sont très compétents dans leur secteur d'activité, mais qu'ils éprouvent des difficultés à assurer le développement de leur entreprise en l'absence d'outils de gestion adaptés. Le programme proposé constitue par ailleurs un moyen de combler le vide dans la région en matière de formation en gestion des entreprises collectives. La formation dans ce domaine est inexistante en français dans la région de Gatineau-Ottawa et, qui plus est, rare au Québec, et ce, quel que soit le cycle.

L'offre de cours de la formation proposée étant liée, en partie, aux activités qui seront offertes dans la nouvelle maîtrise en sciences sociales du développement territorial, dont l'ouverture est prévue à l'automne 2011, l'actuelle structure du DESS tient compte de ce nouveau programme.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Paul Leduc-Browne, appuyée par madame Catherine Lanaris, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 286-CE-2091 concernant un projet de création d'un diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) en gestion des entreprises collectives et d'un programme court de deuxième cycle en gestion des entreprises collectives; laquelle est jointe en appendice.

12.- Augmentation du contingent au Doctorat en psychologie (3293)

Le doyen des études soumet à l'approbation des membres de la commission des études l'augmentation du contingent au Doctorat en psychologie (3293).

Compte tenu de l'embauche de nouveaux professeurs, de l'ouverture de la clinique de services psychologiques et des demandes de consultation supérieures à celles qui étaient escomptées, le comité de programme du doctorat en psychologie propose de faire passer le contingent de 12 à 15 étudiants annuellement.

Après délibérations, sur proposition de madame Natalia Dankova, appuyée par madame Carla Whiteside, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 286-CE-2092 concernant une augmentation du contingent au Doctorat en psychologie (3293); laquelle est jointe en appendice.

13.- Contingentement du programme de maîtrise en psychoéducation (3158, 3168 et 3878) au campus de Gatineau

Le doyen des études soumet à l'approbation des membres de la commission des études le contingentement des admissions du programme de maîtrise en psychoéducation (3158, 3168 et 3878) au campus de Gatineau.

Compte tenu du contingentement des admissions au campus de Saint-Jérôme, des ressources professorales disponibles pour la supervision des stages et des mémoires, des lieux de stage limités, le comité de programme de la maîtrise en psychoéducation propose de continger les admissions au campus de Gatineau à 25 étudiants annuellement pour l'ensemble des trois profils (3158, 3168 et 3878).

Le comité de programme souhaite, ce faisant, faciliter et harmoniser le processus d'admission entre les deux campus.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Hurtubise, appuyée par monsieur Martin Robitaille, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 286-CE-2093 concernant le contingentement du programme de maîtrise en psychoéducation (3158, 3168 et 3878) au campus de Gatineau; laquelle est jointe en appendice.

14.- Projet de suspension des admissions au programme de baccalauréat en sciences infirmières cheminement de formation continue (7855)

Le doyen des études soumet à l'approbation des membres de la commission des études un projet de suspension des admissions au programme de baccalauréat en sciences infirmières cheminement de formation continue (7855).

La recommandation relative à la suspension des admissions au programme de baccalauréat en sciences infirmières cheminement de formation continue (7855) émane d'une proposition du conseil de module des sciences de la santé, et ce, en lien avec la décroissance des admissions dans ce programme. Considérant que la formation collégiale donnant accès à ce programme est suspendue depuis dix ans et qu'à brève échéance ce programme ne sera plus viable, il est recommandé de suspendre les admissions à partir du trimestre d'automne 2013.

Par conséquent, suite à l'évaluation périodique de ce programme qui a pris fin en février 2010, aucun projet de modification, outre la recommandation de suspension, ne sera proposé pour le programme de baccalauréat en sciences infirmières cheminement de formation continue (7855).

En annonçant maintenant la suspension des admissions à compter de l'automne 2013, les candidates encore intéressées auront la possibilité d'entreprendre leur formation en 2011 ou 2012.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Hurtubise, appuyée par monsieur Patrice Babineau, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 286-CE-2094 concernant un projet de suspension des admissions au programme de baccalauréat en sciences infirmières cheminement de formation continue (7855); laquelle est jointe en appendice.

15.- Projet de modification du baccalauréat en sciences infirmières formation initiale cheminement DEC-BAC (7455)

Le doyen des études soumet à l'approbation des membres de la commission des études le projet de modification du baccalauréat en sciences infirmières formation initiale cheminement DEC-BAC (7455).

Le projet de modification fait suite à l'évaluation périodique de ce programme qui a pris fin en février 2010.

Lors de sa réunion du 8 novembre 2010, la sous-commission des études a formulé un avis favorable face au projet de modification.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Martin Robitaille, appuyée par madame Catherine Lanaris, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 286-CE-2095 concernant un projet de modification du baccalauréat en sciences infirmières formation initiale cheminement DEC-BAC (7455); laquelle est jointe en appendice.

16.- Modifications aux paramètres de l'admission au DESS et à la maîtrise en sciences infirmières profil soins de première ligne (3299 et 3259)

Le doyen des études soumet à l'approbation des membres de la commission des études des modifications aux paramètres de l'admission au DESS et à la maîtrise en sciences infirmières profil soins de première ligne (3299 et 3259).

Compte tenu de l'arrimage du programme en sciences infirmières profil soins de première ligne avec l'offre de cours de l'Université McGill, le comité de programme de 2^e cycle en sciences infirmières propose que ne soient admis au DESS et à la maîtrise en sciences infirmières profil soins de première ligne à Gatineau et à Saint-Jérôme que des candidats souhaitant cheminer à temps complet, et de limiter l'admission aux trimestres d'automne.

De plus, compte tenu des besoins du milieu, le comité propose de contingenter l'admission au DESS profil soins de première ligne (3299) à 5 étudiants à Gatineau et à 5 étudiants à Saint-Jérôme.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Hurtubise, appuyée par monsieur André Manseau, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 286-CE-2096 concernant des modifications aux paramètres de l'admission au DESS et à la maîtrise en sciences infirmières profil soins de première ligne (3299 et 3259); laquelle est jointe en appendice.

17.- Modification aux conditions d'admission des programmes de premier cycle en arts (6743, 6744, 6745, 6038, 4743, 4744, 4745, 4038, 4742)

Le doyen des études soumet à l'approbation des membres de la commission des études une modification aux conditions d'admission des programmes de premier cycle en arts (6743, 6744, 6745, 6038, 4743, 4744, 4745, 4038, 4742).

Dans l'optique d'accélérer l'étude des dossiers d'admission, le conseil de l'école multidisciplinaire de l'image propose le retrait de l'obligation de fournir une lettre de motivation pour l'admission aux programmes de premier cycle en arts (6743, 6744, 6745, 6038, 4743, 4744, 4745, 4038, 4742).

Après délibérations, sur proposition de madame Carla Whiteside, appuyée par monsieur Denis Hurtubise, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 286-CE-2097 concernant une modification aux conditions d'admission des programmes de premier cycle en arts (6743, 6744, 6745, 6038, 4743, 4744, 4745, 4038, 4742); laquelle est jointe en appendice.

18.- Modifications au programme de maîtrise en psychoéducation (3158, 3168 et 3878)

Le doyen des études soumet à l'approbation des membres de la commission des études des modifications au programme de maîtrise en psychoéducation (3158, 3168 et 3878).

Suite à la recommandation du comité réseau visant à préciser le domaine d'intervention pratique des stages, le comité de programme de la maîtrise en psychoéducation propose la création de 6 nouveaux stages spécialisés dans les deux profils avec stage (3158 et 3168).

De plus, en vue de favoriser une plus grande diversité dans l'offre de cours, le même comité recommande la création et l'ajout de 2 nouveaux cours optionnels dans les deux profils comportant un choix d'options (3158 et 3878).

Après délibérations, sur proposition de madame Carla Whiteside, appuyée par monsieur Denis Hurtubise, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 286-CE-2098 concernant des modifications au programme de maîtrise en psychoéducation (3158, 3168 et 3878); laquelle est jointe en appendice.

19.- Modification à la mineure en médias de l'information et des communications (8030) et ajout de cours optionnels à une majeure, à certaines mineures et à certains certificats en sciences sociales

Le doyen des études soumet à l'approbation des membres de la commission des études une modification à la mineure en médias de l'information et des communications (8030) et l'ajout de cours optionnels à une majeure, à certaines mineures et à certains certificats en sciences sociales.

Dans l'optique de l'exercice de rationalisation de l'offre de cours mené par le module des sciences sociales, le conseil de module propose une modification à la mineure en médias de l'information et des communications (8030) et l'ajout, à une majeure, à certaines mineures et à certains certificats, de cours optionnels provenant de la banque de cours des sciences sociales.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Martin Robitaille, appuyée par monsieur Denis Hurtubise, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 286-CE-2099 concernant une modification à la mineure en médias de l'information et des communications (8030) et ajout de cours optionnels à une majeure, à certaines mineures et à certains certificats en sciences sociales; laquelle est jointe en appendice.

20.- Modification au descriptif du cours « LNG1293 Terminologie et terminotique »

Le doyen des études soumet à l'approbation des membres de la commission des études une modification au descriptif du cours « LNG1293 Terminologie et terminotique ».

Le Département d'études langagières propose une modification au préalable du cours « LNG1293 Terminologie et terminotique », destinée à assurer une plus grande continuité dans l'acquisition des connaissances et un meilleur cheminement des étudiants.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Hurtubise, appuyée par monsieur Martin Robitaille, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 286-CE-2100 concernant une modification au descriptif du cours « LNG1293 Terminologie et terminotique »; laquelle est jointe en appendice.

21.- Révision du programme « Présentation de communication » du Guide d'accès au Fonds institutionnel de développement de la recherche et de la création (FIRC)

Le doyen de la recherche informe les membres que la commission des études a adopté des modifications au *Guide d'accès au Fonds institutionnel de développement de la recherche et de la création (FIRC)* à sa réunion du 11 février 2010 (280-CE-2005), incluant une version révisée du programme Présentation de communication. Une des modifications importantes a été le retrait, à titre de critère d'évaluation, de la qualité du dossier du candidat. Les dossiers sont maintenant évalués selon les deux critères suivants :

- Valeur ajoutée de l'activité pour le dossier du candidat
- Besoin du support financier

Le comité de la recherche et de la création, suite à l'évaluation des dossiers du concours de mars 2010, a suggéré d'apporter des modifications au programme. Les principales modifications proposées sont les suivantes :

1. de ne plus limiter la réception des demandes à un seul concours par année, mais plutôt d'accepter d'évaluer les demandes sur une base continue, ce qui amène à préciser un maximum de cinq subventions de façon à respecter la limite budgétaire préalable avec un concours annuel;
2. de simplifier le processus d'évaluation des demandes en le confiant au Décanat de la recherche.

Le nouveau descriptif proposé pour le programme, placé en annexe, a reçu un avis favorable du comité de la recherche et de la création à sa réunion du 15 octobre 2010.

Suite à l'avis du comité de la recherche et de la création, deux ajouts ont été apportés au texte, et ce, suite aux échanges entre le doyen de la recherche et le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche. Le premier ajout vise à faire en sorte qu'une enveloppe soit prévue au début de l'année pour l'ensemble du programme Présentation de communication. Le second ajout vise à prévoir un mécanisme de révision en cas de refus de financement.

Après délibérations, sur proposition de monsieur André Manseau, appuyée par madame Catherine Lanaris, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 286-CE-2101 concernant la révision du programme « Présentation de communication » du *Guide d'accès au Fonds institutionnel de développement de la recherche et de la création (FIRC)*; laquelle est jointe en appendice.

22.- Avis au conseil d'administration relativement au projet de division du Département de travail social et des sciences sociales en deux unités départementales

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche sollicite l'avis des membres de la commission des études quant au projet de scinder le Département de travail social et des sciences sociales en deux unités départementales distinctes : le Département de travail social et le Département des sciences sociales. La commission des études a émis un avis de principe favorable à ce projet lors de sa réunion du 14 octobre 2010.

Suite aux travaux qui ont été réalisés, le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche recommande maintenant à la commission des études de formuler un avis favorable au projet de division, lequel deviendrait effectif le 1^{er} janvier 2011. De plus, un projet de division de la banque de cours est proposé à la commission des études. Cette division deviendrait effective advenant l'acceptation du projet de division du département par le conseil d'administration.

Les principaux arguments militant en faveur de la division du Département de travail social et des sciences sociales ont été présentés lorsque la commission des études a pris position sur le principe de cette division.

La division du département s'opérerait comme suit. Un nouveau département serait créé : le **Département des sciences sociales**. Le département actuel, soit le Département de travail social et des sciences sociales, serait renommé : **Département de travail social** reprenant ainsi l'appellation qu'il avait portée il y a plusieurs années.

Au plan du partage des effectifs professoraux, tous les professeurs identifiés à l'ensemble « travail social » dans le tableau de répartition des postes pour le Département de travail social et des sciences sociales, demeurerait dans le département renommé « Département de travail social ». Tous les autres professeurs, soit ceux liés à l'ensemble « sciences sociales » ainsi que les professeurs du secteur des sciences de la nature/sciences forestières, seraient rattachés au nouveau Département des sciences sociales.

Le Département de travail social serait responsable de soutenir les études de deuxième cycle en travail social, incluant le programme court de deuxième cycle en gestion et développement communautaires.

Le Département des sciences sociales aurait, quant à lui, la charge de soutenir les études de deuxième cycle en développement régional (qui devraient être remplacées par les sciences sociales du développement territorial au cours des prochains mois) ainsi que les études de troisième cycle en sciences sociales appliquées.

En ce qui a trait au partage de la banque de cours, le Département de travail social et des sciences sociales a mandaté un comité qui a produit un projet de division de la banque de cours dont copie est présentée en annexe au dossier. Il appartient à la commission des études de statuer sur l'appartenance départementale des cours. La recommandation du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche s'appuie principalement sur la proposition émanant du Département de travail social et des sciences sociales. Toutefois, un élément diffère. Il s'agit de l'appartenance d'un des cours du doctorat en sciences sociales appliquées. Il importe ici de rappeler l'objectif général de ce doctorat : « Le programme proposé vise à permettre aux étudiants d'approfondir leurs connaissances et de développer leur habileté en recherche dans le champ des sciences sociales appliquées à partir de l'un ou de l'autre des axes développés dans le programme, à savoir la transformation du monde du travail, la transformation des milieux de vie et la transformation des territoires ou encore, à partir d'un barème transversal aux trois axes. Le programme a aussi pour objectif de former des chercheurs qui sauront à la fois appliquer les connaissances des sciences sociales et intégrer l'apport de plusieurs disciplines à l'étude et à l'analyse des faits sociaux, des pratiques sociales ou professionnelles. Finalement, le programme permettra aux étudiants d'examiner de façon approfondie les problèmes épistémologiques, théoriques et pratiques que soulèvent l'interdisciplinarité et l'application des connaissances. »

Il est donc naturel qu'on prévoit l'intervention de professeurs issus des deux départements résultant de la division dans l'encadrement des activités de ce programme. Pour ce faire, trois nouveaux cours (TSO9033, TSO9053 et TSO9066) seraient créés pour tenir compte des besoins d'encadrement de recherche en travail social. Les professeurs œuvrant dans ces activités devront satisfaire aux normes d'habilitation à la direction de recherche qui sont mises en place présentement.

Par ailleurs, les professeurs du secteur des sciences sociales ont assumé, depuis l'ouverture du programme de Doctorat en sciences sociales appliquées, une part prépondérante de l'enseignement des cours confiés au Département de travail social et des sciences sociales. Cet état de fait s'explique principalement en raison des assises théoriques du programme et par l'expertise des professeurs de sciences sociales. En conséquence, il semble préférable de confier le cours *SSO9003 Laboratoire de recherche* au nouveau Département des sciences sociales. Depuis l'ouverture du programme, ce cours a toujours été offert par des professeurs rattachés au secteur des sciences sociales.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche recommande à la commission des études de formuler un avis favorable au conseil d'administration relativement au projet de division du Département de travail social et des sciences sociales en deux unités départementales autonomes.

Après délibérations, sur proposition de madame Carla Whiteside, appuyée par monsieur Martin Robitaille, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 286-CE-2102 concernant un avis au conseil d'administration relativement au projet de division du Département de travail social et des sciences sociales en deux unités départementales; laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par monsieur Denis Hurtubise, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 286-CE-2103 concernant le partage des cours entre le Département de travail social et le Département des sciences sociales ainsi que la création de nouveaux cours advenant la division du Département de travail social et des sciences sociales; laquelle est jointe en appendice.

23.- Modification aux conditions d'admission du Diplôme d'études supérieures spécialisées en administration scolaire (3164)

Le doyen des études sollicite l'avis des membres de la commission des études eu égard au projet de modification aux conditions d'admission du Diplôme d'études supérieures spécialisées en administration scolaire (3164).

Les conditions d'admission de ce programme, qui furent approuvées par la commission des études le 16 septembre 2010, prévoient une entrevue obligatoire pour les candidats sollicitant l'admission sur la base dite adulte. Or, le comité de programme souhaite que les candidats dont la moyenne cumulative ou l'expérience dépassent largement celles que requièrent les conditions d'admission dudit programme ne soient pas soumis à une entrevue.

Après délibérations, sur proposition de madame Natalia Dankova, appuyée par monsieur Denis Hurtubise, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 286-CE-2104 concernant une modification aux conditions d'admission du Diplôme d'études supérieures spécialisées en administration scolaire (3164); laquelle est jointe en appendice.

24.- Période d'information et questions

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche transmet les informations suivantes :

- Il relate avoir accueilli, récemment, avec beaucoup d'enthousiasme, l'annonce de deux nouvelles chaires de recherche du Canada octroyées aux professeures Francine de Montigny du Département des sciences infirmières et Marie-Ève Clément du Département de psychoéducation et de psychologie, rattachée au site de Saint-Jérôme. Dans les deux cas, il souligne que ces annonces auront des retombées très importantes pour le développement et la vitalité de la recherche au campus de Saint-Jérôme. Il précise le champ d'études de la professeure Clément qui s'intéresse à la violence faite aux enfants, un des principaux problèmes de santé publique dans le monde, afin de mieux comprendre les trajectoires de victimisation et leurs conséquences sur le développement. Cette chaire de recherche qui vient de lui être confirmée rendra notamment possible le décloisonnement des études sur les violences faites aux enfants dans les différentes sphères de leur vie. Dans le cas de la professeure Francine de Montigny, il mentionne que sa chaire porte sur la santé psychosociale des familles et qu'elle permettra de réaliser des études sur la santé globale des parents lors de la naissance ou du décès d'un enfant. En outre, cette dernière disposera d'un financement pour l'implantation de laboratoires à Saint-Jérôme et à Gatineau.

- Il fait état des changements à venir qui risquent d'affecter la structure « réseau » du programme de maîtrise en gestion de projet, changements principalement conditionnés par l'intention affirmée par l'UQAM, l'une des constituantes de l'Université du Québec à offrir le programme, avec l'UQAC, l'UQAR, l'UQTR, l'UQAT et l'UQO, de se retirer de cette structure réseau pour offrir désormais ledit programme sur une base autonome. Il rappelle que dans ce contexte, l'UQO étant la constituante comportant, de loin, le plus fort contingent étudiant dans ce programme, des discussions vont avoir lieu prochainement avec le comité de gestion du programme en vue de déterminer un positionnement qui serait à l'avantage de l'Université dans le cadre de ces changements à venir.
- Il complète sa présentation des informations qu'il désire transmettre à la commission en faisant état de la situation difficile actuellement vécue au sein du Département des sciences administratives.

Le doyen de la recherche confirme l'octroi, récemment, par le Fonds canadien pour l'innovation, d'importantes subventions de recherche à deux professeurs de l'Université et rappelle que la présente année aura été, à ce chapitre, exceptionnelle quant aux subventions reçues pour les infrastructures de recherche.

25.- Prochaine réunion

La prochaine réunion aura lieu le jeudi 10 février 2011 à 9 heures.

26.- Clôture de la séance

Avant de procéder à la levée de la séance, le président mentionne qu'il s'agit de la dernière participation à la commission des études des professeurs Catherine Lanaris et Ana-Maria Davila-Gomez (cependant absente) et possiblement du chargé de cours Patrice Babineau et leur transmet, en son nom et au nom de la commission, des remerciements pour leur contribution importante et soutenue aux travaux de la commission.

Sur proposition de madame Catherine Lanaris, appuyée par madame Natalia Dankova, il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 12 h 20.

Original signé par :

Le président, Jean Vaillancourt
Le secrétaire, Luc Maurice